Destinataire

Lieu
Date

Objet : vos propositions d'action contre les pollutions électromagnétiques

Madame, Monsieur,

L'existence d'effets graves sur la santé des champs électromagnétiques artificiels pulsés est documentée depuis longtemps, et bien connue des responsables politiques comme des industriels eux-mêmes.

Des associations telles que Robin des Toits ne sont pas les seules à évoquer l'émergence d'un scandale sanitaire de grande ampleur, touchant cette fois l'ensemble de la population, avec l'usage exponentiel des Smartphones et autres dispositifs sans fil.

Les enfants sont les premières victimes, avec des conséquences allant d'atteintes des processus cognitifs à des pathologies plus lourdes et invalidantes. Les personnes électro-hypersensibles (EHS), dont le nombre ne cesse de croître, ne représentent que la face apparente - mais niée par les pouvoirs publics - de l'iceberg.

L'annonce du déploiement de la 5G augmente nos inquiétudes sur les plans sanitaire, sécuritaire, économique et écologique (Cf. Annexe).

Loin d'être technophobes, nous sommes pour une utilisation raisonnée de ces nouvelles technologies, et en particulier pour le respect de la recommandation du Conseil de l'Europe (27 mai 2011) de limiter les expositions à 0,6 V/m dans les espaces publics et à 0,2 V/m dans les habitations – valeurs très largement dépassées dans notre commune : …….…….. et ailleurs, sous couvert du respect de normes inadaptées et obsolètes, qui ne tiennent aucun compte des effets biologiques et sanitaires.

Indépendamment des atteintes sanitaires, nous dénonçons aussi l'exploitation de nos données personnelles, dont l'illustration la plus évidente est la tentative de nous imposer une multiplicité de compteurs communicants.

Au-delà du choix de civilisation sous-jacent, jamais explicitement mis en débat, et des dégâts sanitaires, c'est aussi, à travers l'ensemble des aspects énergétiques liés à l'imposition du sans fil, une question cruciale pour le devenir de notre planète, dont il nous paraît nécessaire et urgent que la représentation nationale s'empare.

Ne doutant pas de votre sensibilité à ces problématiques, nous avons l'honneur de vous demander quelle serait votre action à la tête de la municipalité, d'une part pour agir auprès de la représentation nationale afin que s'élaborent des législations limitant l'exposition des populations, d'autre part pour permettre aux personnes électro-hypersensibles d'avoir une vie sociale décente : protection sanitaire, lieu de vie sain, accès aux transports en commun, accès aux lieux culturels, vie sociale facilitée, ...

Dans l'attente de vous lire, nous vous adressons, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

ANNEXE: informations relatives à la 5G

Un Appel international a été lancé pour l'arrêt du déploiement de la 5G sur terre et dans l'espace, texte disponible dans une douzaine de langues sur le site dédié https://www.5gspaceappeal.org .

Ce texte a déjà été signé par quantité de biologistes, biochimistes, médecins, physiciens, ingénieurs en génie électrique et autres personnalités.

Très circonstancié, et des plus inquiétants, il contient en langage simple nombre d'explications techniques rarement fournies.

Selon la version française de cet appel, le déploiement prévu dans les rues et par satellite de la 5G, indispensable à la multiplication en cours des objets connectés sans fil à internet (à des fins de villes dites « intelligentes » et autres) entraînerait « une augmentation considérable de l'exposition au rayonnement de radiofréquence, qui s'ajoutera au rayonnement induit par les réseaux de télécommunications 2G, 3G et 4G déjà en place.

Or, de nombreuses études prouvent les effets nocifs du rayonnement des radiofréquences. Un tel déploiement revient à mener des expériences sur les êtres humains et l'environnement, ce qui est considéré comme un crime en vertu du droit international. »

L'Appel souligne que le changement sociétal mais aussi environnemental envisagé est « sans précédent à l'échelle planétaire », et serait même de nature à altérer le climat.

Il rappelle qu'au vu des études récentes, les normes d'exposition à la 2G, la 3G et la 4G aujourd'hui en vigueur sont déjà notoirement obsolètes et affirme : « Si les plans de l'industrie des télécommunications pour la 5G se concrétisent, pas un être humain, pas un mammifère, pas un oiseau, pas un insecte et pas un brin d'herbe sur terre, quel que soit le lieu de la planète où il se trouve, ne pourra se soustraire à une exposition, 24 heures sur 24 et 365 jours par an [...] Toutes les issues de secours seront barrées. Ces plans pour la 5G risquent d'avoir des effets graves et irréversibles sur les êtres humains et de causer des dommages permanents à tous les écosystèmes terrestres. »

Le tout en violation flagrante de nombreuses conventions internationales, dont la Convention relative aux droits de l'enfant des Nations Unies et le Code de Nuremberg (1949).

En conclusion, les signataires réclament notamment l'application de la Résolution 1815 du Conseil de l'Europe, laquelle prévoit entre autres « de fixer un seuil de prévention pour les niveaux d'exposition à long terme aux micro-ondes en intérieur [...] ne dépassant par 0,6 volt par mètre, et de le ramener à moyen terme à 0,2 volt par mètre » – le seuil haut étant déjà presque partout dépassé.

Si, aux termes de l'appel précité, « les gouvernements nationaux jouent avec la vie sur terre », les autorités locales, dont une des missions est la protection de leurs administrés, ne sont nullement obligées de leur emboîter le pas sous prétexte de modernisme.

Le 25 janvier 2020, s'est déroulée la journée mondiale contre la 5G. Des dizaines de pays, dont la France, ont participé à cette mobilisation, et des centaines d'actions ont eu lieu par le monde : https://stop5ginternational.org/5g-protest-day/